



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ,  
*en charge de la prévention  
et de la protection sociale généralisée*

**Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)**

**I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC**

1° Catégorie : La Polynésie française

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation la Directrice de la santé par intérim.

**II - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

1° Objet : Prestations de nettoyage des locaux de la subdivision des îles Marquises de la Direction de la santé

2° Catégorie : Marché de services

3° Type : Prestations de nettoyage des locaux

4° Lieux de réalisation ou de livraison des prestations : Archipel des Marquises

5° Durée : Le marché est conclu pour une durée période initiale à compter du 1 avril 2025 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure jusqu'au 31 décembre 2025. Il est tacitement reconductible deux (2) fois pour une durée de douze (12) mois chacune.

6° Variantes autorisées : Non

7° Marché réservé : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

**III - FORME DU MARCHÉ**

Le présent marché est un marché simple, mono-attributaire, à prix global et forfaitaire pour les prestations de nettoyage et de propreté.

**IV - ALLOTISSEMENT**

Le marché est composé de 11 lots :

- Lot 1 : Hôpital Louis Rollin - Entretien Local Médicalisé Nuku A Taha ;
- Lot 2 : Hôpital Louis Rollin - Entretien Bat adm, prevent, dentaire, hyg ;
- Lot 3 : Hôpital Louis Rollin - Entretien logements de fonction comprenant (8) F4, (2) F3, (3) F2 ;
- Lot 4 : Subdivision des îles Marquises – Infirmerie d'Omoa à Fatu Hiva ;

- Lot 5 : Subdivision des îles Marquises – Infirmerie de Vaihatu – île de Tahuata ;
- Lot 6 : Subdivision des îles Marquises – Centre Médical d’Atuona BAT A- B– île d’Hiva Oa ;
- Lot 7 : Subdivision des îles Marquises – Infirmerie de Hatiheu – île de Nuku Hiva ;
- Lot 8 : Subdivision des îles Marquises – Infirmerie de Hakatao – île de Ua Pou ;
- Lot 9 : Subdivision des îles Marquises – Infirmerie de Hane – île de Ua Huka ;
- Lot 10 : Subdivision des îles Marquises – Centre dentaire Atuona – Cellelule Promotion Atuona – Buanderie BAT C-D-E-F-D – île d’Hiva Oa ;
- Lot 11 : Subdivision des îles Marquises – Centre Médical – Centre Dentaire de Hakahau– île d’Ua-Pou.

#### **V- TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée en application de l’article LP 321-1 du CPMP.

#### **VI- MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHÉ**

Pour financer l'opération, l'acheteur entend mobiliser ses ressources propres provenant du Budget de la Polynésie française. Le paiement est effectué selon les règles de la comptabilité publique applicables en Polynésie française.

Le comptable assignataire chargé des paiements est Monsieur le Payeur de la Polynésie française. Les sommes dues au(x) titulaire(s) des marchés seront mandatées dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception des factures.

#### **VII- NEGOCIATION**

En application de l'article LP 321-1 II du code polynésien des marchés publics, l'acheteur public se réserve le droit de négocier avec tous les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

L'ouverture de la négociation sera annoncée par courriel à l'adresse électronique indiquée par le candidat dans l'acte d'engagement.

Elle indiquera les modalités de la négociation ainsi que les principaux points sur lesquels elle portera, sachant qu'elles pourront prendre la forme d'un entretien (en présentiel ou en distanciel) ou d'un échange de courriers.

Dans l'hypothèse de la mise en oeuvre de la négociation, les offres initiales jugées irrégulières et inacceptables seront admises à la négociation. Toutefois, ces dernières ne seront analysées à l'issue de la négociation que dès lors qu'elles seront devenues régulières et acceptables.

Le délai dont disposeront les candidats pour fournir une offre modifiée après négociation sera précisé dans ce courriel.

L'acheteur public peut également attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.

#### **VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS**

##### **1 - Pièces du dossier de candidature :**

1. Lettre de candidature (Formulaire LC1) ;
2. Déclaration sur l’honneur (Formulaire LC3) ;
3. Une déclaration du chiffre d’affaire (Une déclaration du candidat, sur papier libre, de son chiffre d’affaires concernant les travaux objet du marché, réalisé sur les 3 trois derniers exercices disponibles ;

4. La liste des principaux services similaires effectués au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public.

## **2 - Pièces du dossier de l'offre :**

1. Un devis daté et signé ;  
*Un contrat de prestation sera établi avec le titulaire sur la base des prix indiqués dans le devis. Les clauses du contrat sont présentées dans le dossier de consultation.*
2. Une réponse technique comprenant :
  - a. Les compétences et expériences des personnels affectés à l'exécution des prestations ;
  - b. La méthodologie d'invention (procédures de nettoyage du candidat).

Le candidat pressenti devra fournir :

- Les attestations CPS, DGFiP et DICP ;
- Un extrait k-bis ou tout autre document permettant d'identifier la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat.

## **VII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

Sans objet.

## **VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION**

<b>CRITERE PRIX</b>	<i>Prix global et forfaitaire</i>	<b>60 points</b>
<b>CRITERE TECHNIQUE</b>	<i>Sous-critère 1 : Les compétences et expériences des personnels affectés à l'exécution des prestations</i>	<b>20 points</b>
	<i>Sous-critère 2 : Méthodologie d'intervention (procédures de nettoyage)</i>	<b>20 points</b>
<b>TOTAL</b>		<b>100 points</b>

## **IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES**

Le Vendredi 7 mars 2025 à 11 heures, heure de Taiohae

## **IX – DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES A COMPTER DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

120 jours

## **X – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : [naiki.puhetini@administration.gov.pf](mailto:naiki.puhetini@administration.gov.pf) et [marches-publics.dsp@administration.gov.pf](mailto:marches-publics.dsp@administration.gov.pf)

## **XI – ADRESSES**

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : [naiki.puhetini@administration.gov.pf](mailto:naiki.puhetini@administration.gov.pf) et [marches-publics.dsp@administration.gov.pf](mailto:marches-publics.dsp@administration.gov.pf)

## **XII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES**

La remise des offres pourra se faire de trois façons :

**1. Dépôt des offres contre remise d'un récépissé à :**

A l'attention de Naiki PUHETINI  
Hôpital Louis Rollin à Taiohae (Nuku Hiva)

**2. Envoi postal en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

Hopital Louis Rollin  
BP 18 Taiohae - 98 742 Nuku Hiva

**3. Par voie électronique avec demande d'accusé de réception à l'adresse mail suivante :**

[naiki.puhetini@administration.gov.pf](mailto:naiki.puhetini@administration.gov.pf) et [marches-publics.dsp@administation.gov.pf](mailto:marches-publics.dsp@administation.gov.pf)

**XIII – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Date de publication :

Publication sur les supports suivants :

[Site de la Direction de la santé](#)

[JOPF](#)